

Le travail mis à l'honneur sur le site d'ACOR St JUST

Date : 31.01.2020

Rédacteur : Morgane GAMAIN

« Travailler avec courage et persévérance, car la ténacité permet d'atteindre l'excellence ».

Didier Court

Nous le savons tous, le travail n'est pas toujours facile, pas toujours plaisant et réserve son lot de surprises à tout un chacun.

Pourtant il fait bel et bien partie de nos vies et nous permet de gagner notre vie. Il serait bien réducteur de n'en faire que cette synthèse car le travail a aussi d'autres vertus. Il renforce notre lien social, nous permet d'accomplir de nombreux projets, de nous encourager à donner le meilleur de nous-même, à transmettre notre savoir-faire et nos connaissances...

C'est par reconnaissance de ce travail accompli et en guise de remerciements que sont octroyées les médailles d'honneur du travail.

Le 20.12.2019, trois collaborateurs du site d'ACOR St JUST, entourés de leurs proches collaborateurs, ont reçu la médaille correspondant à leurs années de travail.

Ainsi, se sont vu octroyées les médailles suivantes : Or, Grand Or et double médaille Or & Grand Or.

Ces médailles sont attribuées à la demande de l'employeur ou du salarié qui doit déposer un formulaire interne, après 20 ans de travail minimum dans toutes les sociétés confondues.

Médaille d'honneur du Travail



Les médailles se présentent comme ceci :

- 20 ans : médaille d'argent
- 30 ans : médaille vermeil
- 35 ans : médaille d'or
- 40 ans : médaille de grand or

Un instant convivial pour saluer une carrière longue et sans relâche !
Félicitations à nos collaborateurs.

